

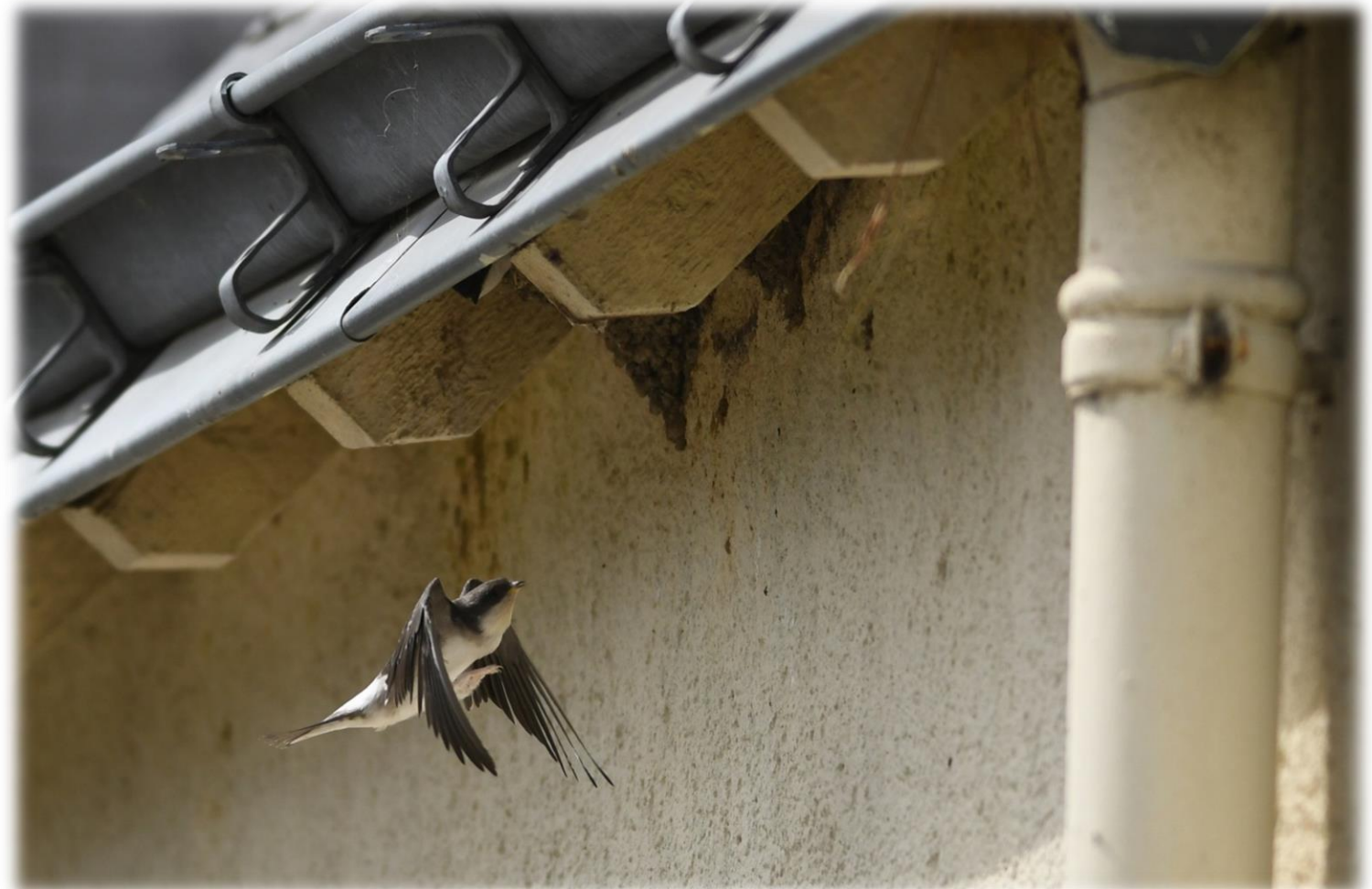


AGIR pour la  
**BIODIVERSITÉ**  
BRETAGNE

# Dossier de demande de dérogation au titre de l'article L411-2 du code de l'environnement Lotissement les Tilleuls à ARZAL (56)



*BRETAGNE SUD HABITAT*



LPO Bretagne

Rue du Maréchal Leclerc • 56 500 Locminé

[bretagne@lpo.fr](mailto:bretagne@lpo.fr)

<http://bretagne.lpo.fr>

27 juillet 2020

## Contenu

Contexte .....	3
Justification de l'intérêt public majeur.....	3
Etat actuel .....	5
Avifaune.....	5
Hirondelle de fenêtre .....	7
Résultats des comptages sur la résidence les Tilleuls .....	7
Résultats des comptages dans la ville d'Arzal .....	9
Contexte .....	12
Mesures ERC.....	13
Effets avant mesures .....	13
Mesures d'évitement et réduction .....	13
Mesures compensatoires .....	14
Mesures d'accompagnement.....	17
Conclusion .....	18
Annexe 1.....	21

## Contexte

La LPO Bretagne a été contactée en 2019 par Bretagne Sud Habitat concernant des travaux à venir sur la résidence des Tilleuls à Arzal (56). Un premier passage a été réalisé en décembre 2019, afin de faire un diagnostic « biodiversité » du bâtiment. Cette visite, hors période de nidification, a permis de détecter 23 nids d'Hirondelles de fenêtre (*Delichon urbicum*). Suite aux demandes de compléments par la DDTM, un chargé d'études de la LPO Bretagne, s'est de nouveau rendu sur le site le 19 juin 2020.

Il s'agit de 14 logements individuels et collectifs, d'un total de 716 m<sup>2</sup> de surface habitable, construits dans les années 80 (date de première mise en location 08/1983).

## Justification de l'intérêt public majeur

Le programme de travaux extérieur proposé est le suivant :

- Remplacement de la laine de verre existante par le soufflage de 40cm de ouate de cellulose dans les combles
- La mise en place d'une VMC hygro A
- Le remplacement de la porte d'entrée des logements va permettre d'améliorer l'étanchéité du dormant, de diminuer la transmission thermique (étude thermique :  $U_d = 1,5 \text{ W/m}^2.K$ ) et de diminuer l'effet paroi froide ose d'une bouche d'extraction (VMC) dans les cuisines.
- Le remplacement des menuiseries extérieures pour le bâtiment 1
- Mise en œuvre d'une isolation extérieure avec retour d'isolant sur les menuiseries. Les déperditions par les murs extérieurs seront ainsi fortement réduites
- Remplacement portes halls
- Réfection de la couverture

Ces travaux font donc partis d'un programme de rénovation énergétique de la résidence. Ceci permettant l'amélioration de la qualité de vie des résidents. Ce qui correspond donc à de la prévention de dommage à la propriété.

**Les travaux rentrent donc bien dans la justification de l'intérêt public majeur en tant que prévention de dommage à la propriété.**



Résidence des Tilleuls à Arzal

Ci-dessous le plan de masse, les bâtiments concernés sont les 151 et 152.



Plan de masse

## Etat actuel

### Avifaune

Lors de notre visite du 19 juin 2020, nous avons constaté la présence de deux espèces d'oiseaux nicheurs sur les bâtiments de la résidence des Tilleuls. Ainsi, on notera la nidification du Moineau domestique (*Passer domesticus*) et de l'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*).

Les Moineaux domestiques utilisent les anciens nids d'hirondelles pour nicher, la présence de divers végétaux indique notamment leur occupation.

Plusieurs autres espèces d'oiseaux ont été observées à proximité du bâtiment mais n'y sont pas nicheurs.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge Europe (2015)	Liste rouge France Nicheur (2016)	Liste rouge Bretagne Nicheur (2015)	Directive Oiseaux (2009)	Espèce protégée (2009)
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i> (Linné, 1758)	LC	NT	LC	-	art. 3
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i> (Linné, 1758)	LC	LC	LC	-	art. 3

#### Légende :

<p><b>Listes rouges :</b>                      RE : Disparue en métropole                      CR : En danger critique                      EN : En danger                      VU : Vulnérable                      NT : Quasi menacée                      LC : Préoccupation mineure                      DD : Données insuffisantes                      NA : Non applicable</p>	<p><b>Directive "Oiseaux" (n°79/409/CEE du Conseil du 02/04/79 concernant la conservation des oiseaux sauvages) :</b></p> <p>OI = Espèces faisant l'objet de mesures de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leur habitat (ZPS)                      OII = Espèces pouvant être chassées.                      OIII = Espèces pouvant être commercialisées.</p>	<p><b>Espèce protégée</b></p> <p>Art. 3 : Espèce protégée par l'arrêté du 29/10/09 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection</p>
--	--	--

**Seule l'Hirondelle de fenêtre a un statut défavorable, elle est en effet considérée comme quasi-menacée sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France. Cependant le Moineau domestique est également une espèce protégée.**





Hirondelles de fenêtre au nid (poussins puis adulte), ancien nid non occupé et nid d'hirondelle occupé par des Moineaux domestiques.

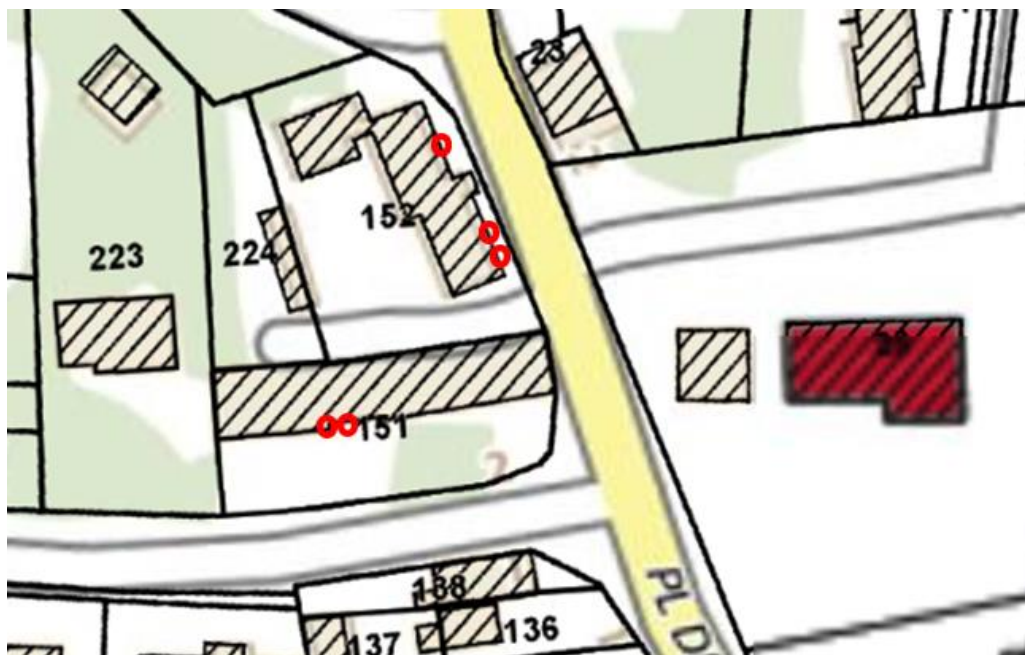
## Hirondelle de fenêtre

### Résultats des comptages sur la résidence les Tilleuls

Au total se sont donc 5 nids d'Hirondelles de fenêtre qui ont été observés sur le bâtiment. Ces 5 nids étaient en activité lors de la visite mais l'on retrouve en tout 16 traces d'anciens nids. Parmi ces anciens nids, on notera que plusieurs sont occupés par des Moineaux domestiques.

Les nids sont construits exclusivement sous les toits des bâtiments, sur les façades Est et sur la façade Sud. Il s'agit donc d'une colonie plutôt modeste, cependant les traces d'anciens nids laissent suggérer une occupation plus importante les années passées.

Ci-dessous le plan de masse avec les nids occupés et page suivante une photo présentant quelques nids occupés de la façade Est des bâtiments de la résidence des Tilleuls.



Plan de masse avec les nids occupés en rouge





**Anciens nids occupés par des Moineaux domestiques**



## Résultats des comptages dans la ville d'Arzal

Afin d'estimer l'importance pour le secteur de la colonie d'Hirondelles de fenêtre occupant les bâtiments de la résidence des Tilleuls l'inventaire des nids a été réalisé dans l'ensemble du bourg d'Arzal.

Ainsi, se sont 24 nids occupés qui ont été observés et 13 anciens nids. Au total, avec les nids occupés de la résidence des Tilleuls, on arrive à un total de 29 nids occupés sur la commune, soit une population plutôt importante pour la taille du bourg.

On notera la présence de 19 nids sur les bâtiments situés rue de l'Océan, juste au Sud de la résidence des Tilleuls. Il constitue le plus gros noyau recensé sur la commune.

On retrouve également 3 nids occupés rue des Palis et 2 nids occupés sur les bâtiments allée des Camélias.

Parmi les anciens nids recensés, là encore on note l'occupation de certains par les Moineaux domestiques.

Ci-dessous quelques photos de nids occupés dans le bourg d'Arzal.



Façade Est du bâtiment rue de l'Océan avec 7 nids occupés et bâtiment allée des Camélias avec 2 nids occupés

Ci-dessous la carte de localisation des nids répertoriés dans le bourg d'Arzal.

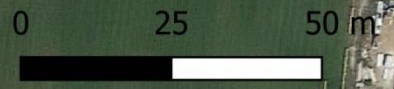


# Résidence les Tilleuls



**Légende**

-  Nid occupé
-  Ancien nid





## Contexte

Parmi les cinq espèces d'hirondelles présentes en France, les 2 espèces les plus communes, à savoir l'hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) et l'hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*), sont étroitement liées aux constructions humaines.

L'Hirondelle rustique niche principalement dans les bâtiments annexes, souvent agricoles. Tandis que l'Hirondelle de fenêtre niche sur les façades des maisons, en général sous le rebord du toit.

Ces deux espèces reviennent de leur migration africaine au début du printemps, lorsque la température dépasse 10°. Les hirondelles vont d'abord s'alimenter pendant plusieurs jours, autour d'un plan d'eau douce par exemple, avant de regagner les sites de nidification. Malheureusement, les hirondelles se trouvent confrontées à de nombreuses menaces, mettant en péril la survie de l'espèce en France : -20% depuis 10 ans pour l'hirondelle de fenêtre et jusqu'à 38% pour l'hirondelle rustique (données du programme STOC 2015).

Hormis quelques attaques de chats, de chouettes et de faucons, les hirondelles n'ont pas vraiment de prédateurs. L'Homme est donc l'unique responsable de leur déclin :

**Les pesticides** : leur utilisation détruit notamment toute présence d'insectes volants (appelés plancton aérien), et qui constituent la quasi-totalité du régime alimentaire des hirondelles (puçerons, diptères, hyménoptères, ...).

**La suppression des haies** : le remembrement des parcelles agricoles entraîne l'arrachage de nombreuses haies, véritables réservoirs d'insectes, privant ainsi les oiseaux dans leur ensemble de ressource alimentaire (et par ailleurs de sites de nidification et de zones refuges pour la faune en général).

**La raréfaction des sites de nidification** : les surfaces des constructions modernes souvent à base d'acier, de verre et de béton, sont trop lisses et ne permettent pas aux hirondelles d'y installer leur nid de boue. De plus, de nombreuses ouvertures dans les anciennes granges, greniers et autres hangars sont condamnées et privent d'accès les oiseaux. L'absence de points d'eau (telles que les mares autrefois présentes dans chaque ferme) est également un frein à la construction des nids.

**La destruction volontaire** : une des très fortes menaces concerne la destruction volontaire des nids par les particuliers suite aux salissures sur les façades. Les dégâts sont d'autant plus importants que les hirondelles réutilisent le nid de l'année précédente pour leur nichée. Il est important de rappeler que les hirondelles sont intégralement protégées par la loi (article L411-1 du code de l'environnement) et leur atteinte est également punie (article L415-3) par une amende pouvant aller jusqu'à 15 000€ et/ou un an de prison.

## Mesures ERC

### Effets avant mesures

Les travaux sur la résidence seront à l'origine d'effets prévisibles avant mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction concernent :

- La destruction des nids (habitats d'espèces protégées), notamment les nids d'Hirondelles de fenêtre. Cette espèce se reproduit cependant dans plusieurs secteurs du bourg d'Arzal.
- La destruction d'individus, si les travaux sont réalisés durant la période de nidification,
- Le dérangement d'individus lors des travaux, qui concerne donc les individus qui peuvent fréquenter le bâtiment. Là encore les Hirondelles auront un report possible dans Arzal.

**Il y a donc un impact prévisible sur l'Hirondelle de fenêtre, la mise en place de mesures ERC est donc nécessaire.**

### Mesures d'évitement et réduction

Afin de ne pas perturber la nidification des espèces nicheuses sur le bâtiment, **les travaux devront s'effectuer en dehors de la période s'étalant de mi-mars à août**. Ceci prend en compte les dates de reproduction de l'Hirondelle de fenêtre ainsi que des autres espèces nicheuses (Moineau domestique).

**Bretagne Sud Habitat s'engage donc à réaliser ces travaux hors de la période de reproduction.**

Ainsi aucun impact direct n'est à prévoir sur les espèces nicheuses dont l'Hirondelle de fenêtre. Cependant, on note une destruction d'habitats d'espèces protégées, en effet les 5 nids occupés cette année seront détruits. La mise en place de mesures compensatoires est donc nécessaire.

De plus, lors du ravalement, l'enduit prévu pour les façades sera rugueux. Ce qui permettra aux Hirondelles de fenêtre de venir de nouveau construire des nids sans difficulté.

**Bretagne Sud Habitat s'engage à appliquer un enduit rugueux pour favoriser les nids naturels d'Hirondelles de fenêtres.**

### Mesures compensatoires

La destruction de ce bâtiment sans mise en place de mesures compensatoires pourrait donc avoir des conséquences sur l'Hirondelle de fenêtre, qui pour rappel est protégée et considérée comme nicheur quasi-menacé à l'échelle nationale. La prise de conscience de cette problématique par Bretagne Sud Habitat est à souligner.

On peut penser qu'une fois les travaux réalisés les Hirondelles de retour de migration viendront de nouveau occuper la résidence. Cependant, il serait idéal de prévoir la mise en place de nids artificiels sur ces bâtiments.

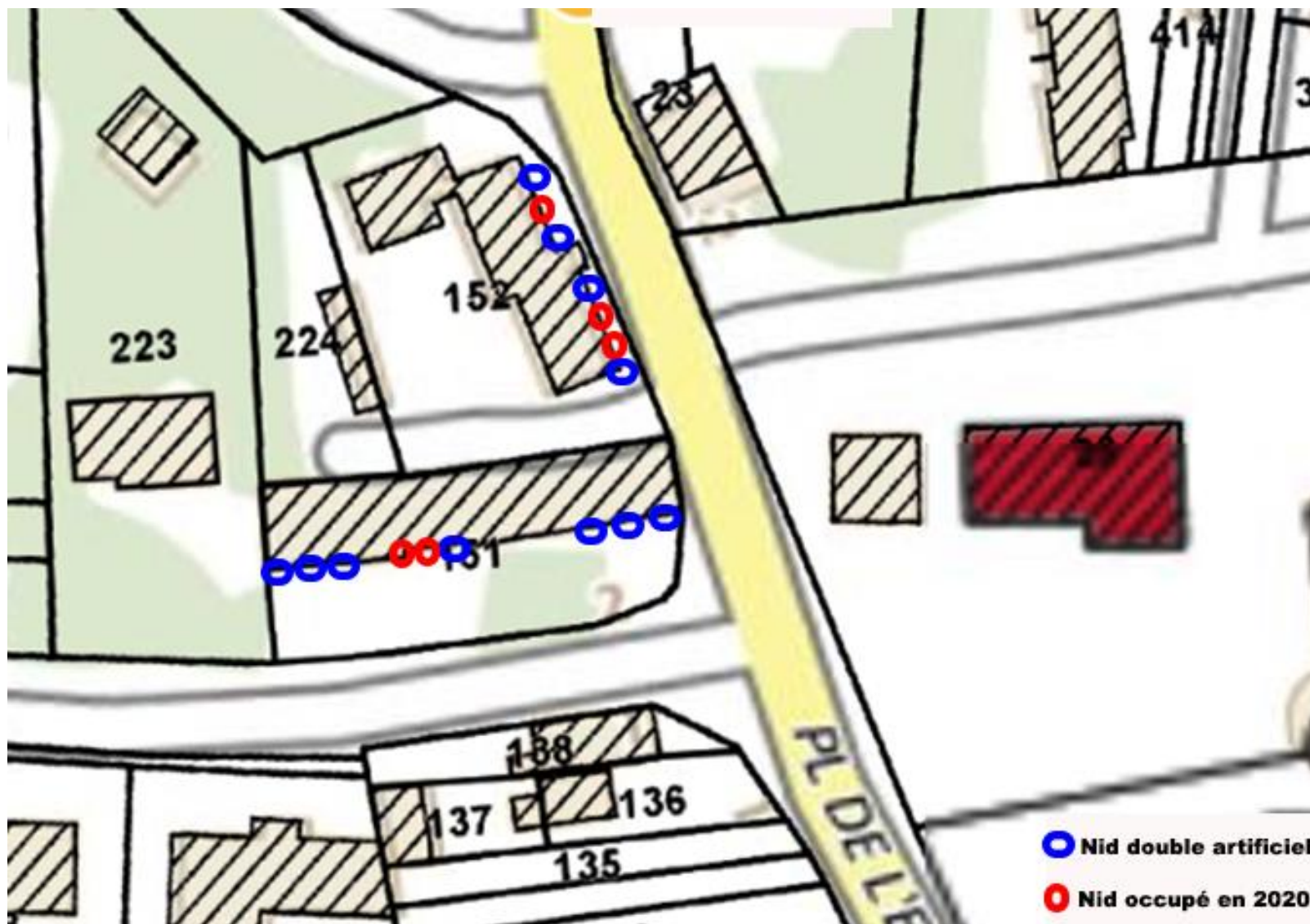
Ce principe de nichoirs artificiels fonctionne très bien dans le cas d'une colonie déjà bien implantée, comme c'est le cas ici dans le bourg d'Arzal. De même, des planchettes afin de récupérer les fientes peuvent être installées sur les nids déjà en place ou sur les nids artificiels disposés. Ce système permet aux personnes réticentes d'avoir des hirondelles sous leurs toitures de les tolérer plus facilement.

**Conseils de pose des nids artificiels à Hirondelles :** l'Hirondelle de fenêtre étant coloniale, il faut, si possible, installer plusieurs nichoirs à la fois. La pose se fait sous une avancée de toit, inaccessible aux prédateurs, soit à au moins 4 mètres de hauteur. Les nids ne doivent pas être disposés à proximité des arbres ou autres obstacles, dans l'idéal le lieu d'implantation doit être dégagé et ouvert de tous côtés.

Ces nids devront être installés avant le retour des hirondelles, soit avant le mois de mars suivant les travaux.

**Bretagne Sud Habitat s'engage à installer au moins 10 nids doubles artificiels suite aux travaux et avant le retour des hirondelles.**





Localisation des futurs nids doubles artificiels

De plus, les Moineaux domestiques pourront revenir nicher dans les nids artificiels disposés pour les Hirondelles, comme c'est le cas actuellement avec les nids naturels. Cependant, afin de s'assurer que le Moineau domestique reviendra nicher, des nichoirs spécialement conçu pour eux seront disposés. Ces nids devront être disposés avant la période de nidification des Moineaux domestiques, soit avant le mois de mars.

**Bretagne Sud Habitat s'engage à installer au moins 6 nids doubles artificiels suite aux travaux et avant la période de nidification.**

 **Nid double pour hirondelles de fenêtre**  
(Ref. LPO : JO0023)

Prix : 21,00 €

● Disponible

Quantité  [Ajouter au panier](#)

Note : 

[Lire les avis](#) [Je dépose mon avis](#)

Tweet

[Envoyer à un\(e\) ami\(e\)](#)

Descriptif du produit | Descriptif détaillé | Avis consommateurs (9)

**En béton de bois, livré avec système de fixation.**

**Descriptif complet :**  
**Nid double pour hirondelles de fenêtre** en bois issu de forêts gérées durablement et béton de bois de qualité supérieure, très résistant aux intempéries.  
 En forme de boule avec un trou d'envol sur le haut, les **nids** doivent être placés sous une avancée de toit, le rebord d'une fenêtre ou le dessous d'un balcon, les uns à côté des autres.  
 En effet, les **hirondelles** étant des oiseaux grégaires qui nichent en colonies, nous vous recommandons donc d'installer plusieurs **nids** en même temps. L'**hirondelle de fenêtre** fréquente les **milieux urbains** et se distingue de l'**hirondelle rustique** par son croupion blanc, son plumage noir-bleu gris et son ventre tout blanc.  
**Astuce :** pour éviter les désagréments et les souillures causés par les fientes, il suffit d'installer un dispositif anti salissure sous les nids. Les fientes ainsi recueillies constituent par ailleurs, à faible dose, un excellent engrais naturel pour votre jardin.



 **Nichoir à colonie de moineaux en bois**  
(Ref. LPO : JO0505)

Prix : 65,90 €

● Disponible

Quantité  [Ajouter au panier](#)

Note : 

[Je dépose mon avis](#)

Tweet

[Envoyer à un\(e\) ami\(e\)](#)

Descriptif du produit | Descriptif détaillé | Avis consommateurs

**Spécialement conçu pour les moineaux, qui nichent en colonie**

**Descriptif complet :**  
 Les **moineaux** sont des oiseaux **grégaires** et aiment être en bande. Ce **nichoir colonie de moineaux en bois** a été conçu pour fournir un hébergement confortable aux moineaux afin qu'ils puissent nidifier côte à côte.  
 La porte d'entrée bascule grâce à des charnières antirouille facilitant le nettoyage.  
 Fabriqué en cèdre canadien de 19 et 25 mm pour une excellente isolation et une grande robustesse.  
**Dimensions :** 31 x 37 x 18,5 cm.

Produit	Tarif (à l'unité)
Nid double à Hirondelle de fenêtre	21 €
Nichoir à colonie de moineaux	65,90 €

## Mesures d'accompagnement

Un suivi sur plusieurs années (sur au moins 3 ans dans l'idéal) est pertinent afin de déterminer le succès de la pose des nichoirs artificiels sur la résidence des Tilleuls. L'ensemble des nids occupés, artificiels ou non, devra être répertorié afin de constater une potentielle évolution sur la résidence. Ce suivi est à réaliser lors de la période de reproduction des hirondelles, entre mai et juillet.

Année	Détail des prestations	Nombre de jour / salarié	Coût
2021	Inventaire des nids sur le lotissement et rédaction d'un compte-rendu	1	600 €
	Frais de déplacement (aller/retour 130 km)	0,40 € / km	52 €
2022	Inventaire des nids sur le lotissement et rédaction d'un compte-rendu	1	600 €
	Frais de déplacement (aller/retour 130 km)	0,40 € / km	52 €
2023	Inventaire des nids sur le lotissement et rédaction d'un compte-rendu	1	600 €
	Frais de déplacement (aller/retour 130 km)	0,40 € / km	52 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 956 €</b>

*Ces actions se situent hors du champ d'application de la TVA*

**Bretagne Sud Habitat s'engage à mettre en place le suivi sur la résidence sur 3 années**



## Conclusion

Le présent dossier de demande de dérogation à l'Article L411-1 du Code de l'Environnement a été réalisé dans le cadre du projet de travaux de la résidence des Tilleuls à Arzal. L'Hirondelle de fenêtre est à l'origine de ce dossier, en effet le projet entraîne la destruction de 5 nids de cette espèce protégée.

Lorsqu'un projet entraîne la destruction d'individus d'espèces protégées ou est susceptible de remettre en question le bon accomplissement du cycle biologique des espèces protégées, la loi prévoit la possibilité d'une dérogation sous certaines conditions et formes posées par les articles L.411-2, R.411-6 et suivants du Code de l'Environnement et précisées par l'arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des demandes de dérogation. Il s'agit d'une procédure exceptionnelle qui ne peut être engagée que dans des cas particuliers.

L'autorisation de destruction ou de capture d'espèces protégées et d'habitats d'espèces protégées ne peut cependant être accordée à titre dérogatoire, qu'à la triple condition suivante :

- qu'aucune autre solution satisfaisante n'existe,
- que le projet présente une raison impérative d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique,
- que la dérogation ne nuise pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations d'espèces protégées.

Les deux premières conditions ont fait l'objet d'une justification de la part de Bretagne Sud Habitat (voir la partie contexte).

Concernant la troisième condition, le propos de ce dossier est d'évaluer si le projet est susceptible de nuire ou non « au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle » (Article L411-2 du Code de l'Environnement).

Dans ce cadre, une analyse des enjeux de conservation proposés par l'Hirondelle de fenêtre a été menée. Au regard des enjeux identifiés, un travail de concertation avec Bretagne Sud Habitat a été mené afin de définir les mesures à mettre en place. L'ensemble des impacts concernant les risques de destruction d'espèce a ainsi été évité grâce à la mise en place de la mesure d'évitement relative à l'adaptation de la période de réalisation des travaux (travaux hors de la période de nidification).

Cependant des impacts résiduels persistent sur la destruction d'habitats de reproduction de l'Hirondelle de fenêtre. Ainsi, une mesure de compensation a été définie pour s'assurer que le projet ne remette pas en cause l'état de conservation des populations locales d'Hirondelle de fenêtre. Des nids artificiels seront donc disposés sur les bâtiments de la résidence des Tilleuls. Cette mesure fera l'objet d'un suivi de son efficacité les années suivantes, jusqu'en 2023.

**Compte tenu des enjeux mis en évidence pour cette espèce protégée et des mesures de réduction, de compensation et de suivi qui seront mises en place, il s'avère que le projet de travaux sur la résidence des Tilleuls à Arzal n'est pas de nature à nuire au maintien des populations d'Hirondelles de fenêtre.**

**Contacts :**

Naturaliste / Corentin Morvan, LPO BRETAGNE : [corentin.morvan@lpo.fr](mailto:corentin.morvan@lpo.fr)

Boutique LPO : [www.boutique.lpo.fr](http://www.boutique.lpo.fr)

## Annexe 1

Devis proposé à Bretagne Sud Habitat par la LPO pour assurer les mesures ERC



### DEVIS

Bretagne Sud Habitat  
6 avenue Edgar Degas  
CS 62291 56008 Vannes  
02 97 43 82 00  
[bretagne-sud-habitat.fr](http://bretagne-sud-habitat.fr)

DEVIS n° :	DEV_BRE_2020_051_CM
En date du :	22/06/2020
Personne Réf. :	Corentin Morvan
Contact client :	<a href="mailto:s.bergain@bretagne-sud-habitat.fr">s.bergain@bretagne-sud-habitat.fr</a>

Suivi Arzal				
Description	Date	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total
Nid double à Hironnelle de fenêtre	Fin 2020 / début 2021	10	21 €	210,00
Nichoir à colonie de moineaux	Fin 2020 / début 2021	2	65,9 €	131,80
Inventaire des nids sur le lotissement et rédaction d'un compte-rendu	2021	1	600 €	600,00
Frais de déplacement (aller/retour 130 km)		130	0,4 €	52,00
Inventaire des nids sur le lotissement et rédaction d'un compte-rendu	2022	1	600 €	600,00
Frais de déplacement (aller/retour 130 km)		130	0,4 €	52,00
Inventaire des nids sur le lotissement et rédaction d'un compte-rendu	2023	1	600 €	600,00
Frais de déplacement (aller/retour 130 km)		130	0,4 €	52,00
<b>Total du devis en euros</b>				<b>2 297,80 €</b>

Devis certifié sincère et véritable, arrêté à la somme de : 2 297,80 euros

Devis net de TVA - L'opération se situe hors du champ d'application de la TVA.  
Si vous établissez un bon de commande, merci de ne pas inclure la TVA.

Validité de la proposition financière : 3 mois

Conditions de règlement : Paiement à 30 jours fin de mois à compter de la date de la facture. Selon le montant et la nature de la prestation, un acompte de 30 % peut être demandé.

Paiement par chèque bancaire à l'ordre de la LPO Bretagne, ou par virement sur le compte suivant :

IBAN	FR76 1558 9351 7800 3346 0064 329
BIC	CMBFR28XXX
Banque	Crédit Mutuel de Bretagne

Pour Bretagne Sud Habitat :

Bon pour accord

A :

Nom et signature (précédé de la mention Lu et approuvé)

Pour la LPO Bretagne



LPO BRETAGNE  
Maison de quartier de la Bellangerais - 5 rue du Morihan - 35700 RENNES  
N° Siret : 529 562 134 00013 - Contact : [administration-bretagne@lpo.fr](mailto:administration-bretagne@lpo.fr)